



Extrait du registre des délibérations du centre communal d'action sociale de Santes

Conseil d'Administration du C.C.A.S., Le jeudi 30 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le trentième jour du mois d'Avril, l'assemblée délibérante régulièrement convoquée, le 24 avril 2026, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, à la Salle du Conseil Municipal sise en l'Hôtel de Ville au 8 Avenue Claude Bernard, 59211 SANTES, sous la présidence de Monsieur Hiazid BELABBES, Président en exercice.

Conseillers en exercice : 13

PRESENTS :

M. BELABBES Hiazid, M. DRUON Francis, Mme WAQUET Nadège, Mme Christelle LEFEBVRE, Mme KEIRSGIETER Annie, M. SERLET Christian, Mme LEMAIRE Annie, Mme THIBAUT Sophie, M. BRAME Jacques, M. Joseph MICHALAK.

ABSENTS EXCUSES : 3

M. BRUERE Jérôme (pouvoir à M. Francis DRUON), Mme Virginie AMADON (pouvoir à Mme Christelle LEFEBVRE), Mme MARTIN-DECARNIN (pouvoir à M. Hiazid BELABBES).

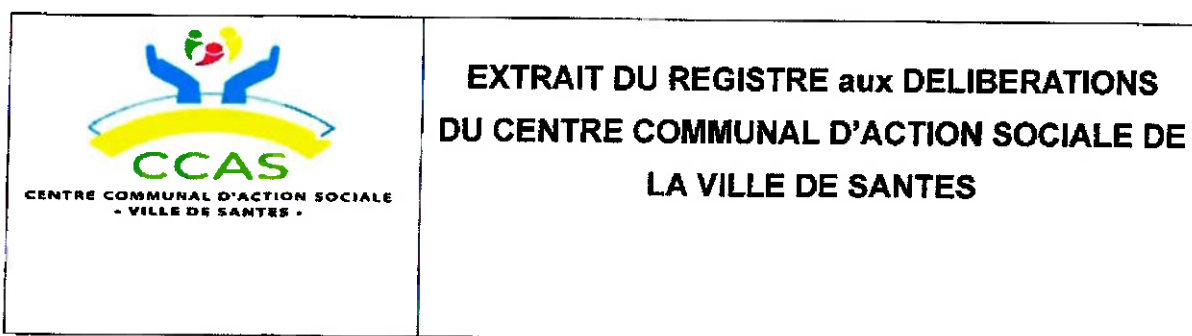
ABSENTS : 0

ASSISTAIENT A LA SEANCE : 10

Secrétaire de séance : Mme THIBAUT Sophie

N° interne de l'acte : 2026-04-30 N°8

N° de feuillet : 9



AFFECTATION DES RESULTATS 2025 AU BUDGET 2026 – FPA RESIDENCE AUTONOMIE

Monsieur Le Président expose au conseil d'administration que l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable au secteur communal prévoit après approbation du compte financier unique, un dispositif d'affectation budgétaire du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos.

L'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de la section de fonctionnement est excédentaire.

Considérant que les six membres du conseil municipal siégeant au CCAS ont été élus lors du conseil municipal en date du 9 avril 2026 ;

Considérant que le Maire a nommé par arrêté en date du 16 avril 2026 les six membres siégeant au conseil d'administration du CCAS parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune ;

Vu la transmission aux élus des documents budgétaires en date du 17 avril 2026.

Le compte financier unique 2025 du budget présenté au cours de cette même séance du conseil municipal, a fait apparaître les résultats suivants votés dans la délibération précédente.

RÉSULTATS COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 – BUDGET FPA			
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
DÉPENSES RÉALISÉES	734 403.51 €	581 450.72 €	1 315 854.23 €
RECETTES RÉALISÉES	33 518.84 €	685 960.38 €	719 479.22 €
RÉSULTAT DE L'EXERCICE	-700 884.67 €	+104 509.66 €	-596 375.01€
RÉSULTAT 2024 REPORTÉ	728 072.48 €	85 390.69 €	813 463.17 €
RÉSULTAT CUMULÉ 2025	27 187.81 €	189 900.35 €	217 088.24 €

En application de l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Président sollicite le conseil d'administration de bien vouloir affecter le résultat constaté au titre de l'exercice budgétaire 2025 du budget FPA de la façon suivante :

. **CONSTATE** un excédent de fonctionnement de 189 900.35 €,

. DÉCIDE l'affectation :

- du résultat de fonctionnement pour 49 600 € au compte 002 (recette de fonctionnement),
- et du solde du résultat de fonctionnement pour 140 300.35 € au compte 1068 (fraction d'excédent de fonctionnement affecté en investissement),

. REPORTE l'excédent d'investissement de 27 187.81 € au compte 001 (excédent d'investissement reporté).

Résultat du vote : Adopté à l'unanimité

Pour : 13 voix

M. BELABBES Hiazed (pouvoir de Mme MARTIN-DECARNIN Isabelle), M. DRUON Francis (pouvoir de M. BRUERE Jérôme), Mme WAQUET Nadège, Mme Christelle LEFEVRE (pouvoir de Mme Virginie AMADON), Mme KEIRSGIETER Annie, M. SERLET Christian, Mme LEMAIRE Annie, Mme THIBAUT Sophie, M. BRAME Jacques, Joseph MICHALAK.

Contre : 0 voix

Abstentions : 0 voix

Ne participent pas au vote : 0 exclus

Ainsi délibéré les jours, mois et an que
dessus et le présent extrait certifié
conforme au registre

Le Secrétaire de séance,
Mme TINEPE Sophie



Envoyé en préfecture le 02/05/2026

Reçu en préfecture le 02/05/2026

Publié le 02 MAI 2026

S'LO

ID : 059-265905539-20260430-AFFECTA_FPA-DE